

[Historique du mouvement des CDC \(1984 – 2010\)](#)

Lors du premier Sommet socioéconomique organisé au Québec par le Conseil régional de développement de la Mauricie, le CLSC Bois-Francs suscite l'élaboration d'un projet de regroupement des organismes communautaires sur la base du « travailler ensemble ». L'Office de planification et de développement du Québec, qui deviendra le ministère des Régions, accepte d'en faire un projet pilote financé sur trois ans. Il existait alors une corporation de développement économique, donc pourquoi pas une corporation de développement communautaire (CDC)! (L'ABC du Communautaire autonome, TVC des Bois-Francs, 2005).

En 1986, la CDC des Bois-Francs tient le premier colloque au Québec sur le développement communautaire. Il y a donc collectivisation des questionnements sur les valeurs et les façons de faire. Et suivent les CDC Drummond, Bas-Richelieu (aujourd'hui appelée Pierre-De Saurel), Longueuil et, au début des années 90, KRTB, Rond Point, Amiante, Granit, Deux-Rives, Brome-Missisquoi et Laval. Puis, en septembre 1991, une structure informelle apparaît : la Table nationale des Corporations de développement communautaire (TNDCDC).

En 1993, à Jonquière, c'est l'adoption d'un cadre de référence pour les CDC, approuvé par les 15 CDC existantes, qui définit une corporation de développement communautaire comme « un regroupement d'organisations communautaires qui œuvrent dans divers champs d'activité sur un territoire donné » et précise la mission d'une CDC comme suit : « assurer la participation active du mouvement populaire et communautaire au développement socioéconomique de son milieu ». Et, en 1996, c'est l'incorporation de la TNDCDC.

La première CDC québécoise, celle des Bois-Francs, à Victoriaville, créée en 1984, fut le résultat d'un processus local autonome de concertation entre organisations communautaires, processus enclenché dans les années 70, qui demeure le cheminement type menant à la constitution d'une CDC et qui s'échelonne sur trois étapes consécutives décrites par René Lachapelle (1990) dans son mémoire de maîtrise portant sur la CDC du Bas-Richelieu : dans un premier temps, les organisations apprennent à se connaître entre elles et ensuite à se reconnaître mutuellement et finalement à se faire reconnaître par l'intermédiaire de leur CDC.

En 1999, on compte 34 CDC accréditées; au 30 avril 2010, on en compte 56 et le mouvement s'agrandit régulièrement : à cette date, il y trois groupes en accompagnement et quelques demandes d'accompagnement sur la table de travail (TNDCDC, Bienvenue dans le réseau, 2010, p. 16) (intégrant le document : Bienvenue dans le réseau, produit par la TNDCDC).